



FÉDÉRATION
LUTHÉRIENNE
MONDIALE

Département
d'entraide mondiale

membre de **actalliance**

AVIS DE MISE EN VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE DEUX (02) MOTOS

Référence : FLM BDI/01/2026/VENTE

1. Contexte

La Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) Burundi est une organisation non gouvernementale internationale, basée sur la foi, largement reconnue et présente dans plus de 20 pays à travers le monde. Créée à Genève (Suisse) en 1947, elle œuvre au Burundi depuis 2006 dans les domaines des moyens de subsistance, de la protection, de la cohésion sociale et de la prestation de services de qualité, avec des interventions principalement dans les provinces de Bujumbura et de Buhumuza.

Dans le cadre de la bonne gestion de son patrimoine, la FLM Burundi met en vente aux enchères publiques deux (02) motos YAMAHA DT 125.

2. Description des motos mises en vente

Les motos seront vendues séparément, en l'état dans lequel elles se trouvent, sans aucune garantie.

N°	Marque et type	Immatriculation	N° de châssis	Année d'acquisition
1	YAMAHA DT 125	C 2564 A	DE02X-073004	2011
2	YAMAHA DT 125	B 9383 A	DE02X-073006	2011

Les motos stationnent au bureau terrain de la FLM à Buhumuza, Commune de Cankuzo, Quartier Résidentiel n°93.

3. Visite des motos

Les motos pourront être visitées du 28 juillet au 14 août 2026 durant les heures ouvrables :

- du lundi au jeudi : 08h00 à 16h00 ;
- le vendredi : 08h00 à 11h00.

Les visites auront lieu au bureau de la FLM à Buhumuza, Commune de Cankuzo, Quartier Résidentiel n°93.

L'accès aux visites est gratuit.

4. Caution de soumission

Toute offre doit être accompagnée d'une caution de soumission forfaitaire d'un montant de cent mille francs burundais (100 000 BIF), sous forme de chèque certifié établi au nom de la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM).

Cette caution est exigée une seule fois par soumissionnaire, quel que soit le nombre de motos pour lesquelles il soumissionne.

Le chèque certifié devra être déposé auprès du service comptabilité de la FLM, qui délivrera un reçu. Ce reçu devra obligatoirement être joint au dossier de soumission. Il est recommandé au soumissionnaire d'en conserver une copie.

Pour le soumissionnaire retenu, le montant de la caution sera déduit du prix d'achat de la moto. En cas de désistement après l'attribution, la caution restera acquise à la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM). Les cautions des soumissionnaires non retenus leur seront restituées à l'issue du processus d'attribution.

5. Constitution du dossier de soumission

Chaque offre devra comprendre :

- Le formulaire de soumission dûment rempli (un formulaire par moto) ;
- Une copie de la pièce d'identité du soumissionnaire ou, pour une personne morale, les documents légaux justifiant son existence et l'identité de son représentant habilité ;
- Une attestation de non-redevabilité fiscale, délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR), valide à la date limite de dépôt des offres du présent avis d'appel d'offres ;
- Le reçu délivré par la comptabilité attestant du dépôt de la caution.

Chaque soumissionnaire est autorisé à soumettre une offre pour l'une des deux (02) motos ou pour les deux, selon son choix.

6. Dépôt des offres

Les offres devront être soumises sous pli fermé, dûment adressé à Madame la Directrice Pays de la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) – Burundi.

L'enveloppe devra porter obligatoirement la mention : « **NE PAS OUVRIR – OFFRE POUR ACHAT DE MOTOS DE LA FLM BURUNDI** »

Les offres pourront être déposées à l'un des bureaux suivants :

- Bureau de la FLM à Bujumbura, Avenue du Large n°3, Quartier Kabondo, Commune Muha, en face du terrain Tempête ;
- Bureau de la FLM à Buhumuza, Commune de Cankuzo, Quartier Résidentiel n°93.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 20 août 2026 à 12h00.

Toute offre reçue après cette date et cette heure sera rejetée.

7. Ouverture des offres

L'ouverture publique des offres aura lieu le 24 août 2026 à 10h00 au bureau de la FLM Burundi situé à l'Avenue du Large n°3, Quartier Kabondo, Commune Muha, Bujumbura, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et aussi en présence des agents de l'OBR.

8. Attribution et paiement

La ou les motos seront attribuées au (x) soumissionnaire (s) ayant présenté l'offre financière la plus élevée, sous réserve que celle-ci soit jugée acceptable par la FLM.

Le ou les adjudicataires disposeront d'un délai maximum de dix (10) jours calendaires à compter de la notification des résultats pour verser le montant de leur offre sur le compte N°....., ouvert au nom de la Fédération Luthérienne Mondiale à la

À défaut de paiement dans ce délai, la FLM se réserve le droit d'annuler l'attribution et d'attribuer la ou les motos au(x) soumissionnaire(s) classé(s) en deuxième position, si son offre est jugée satisfaisante.

9. Conditions particulières

Les motos sont vendues dans leur état actuel, sans aucune garantie.

L'acquéreur supportera seul :

- Les frais de dédouanement éventuels ;
- Les frais de mutation ou d'immatriculation ;
- Toute autre taxe ou droit applicable ;
- Les démarches relatives à l'annulation ou au transfert de la carte rose ;
- Les frais d'enlèvement et de transport de la moto.

L'enlèvement de la moto devra intervenir immédiatement après le paiement intégral du prix de vente et l'accomplissement des formalités administratives ci haut citées.

La FLM Burundi se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis si aucune offre n'est jugée satisfaisante, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par les soumissionnaires.

Fait à Bujumbura, le 28 juillet 2026

Pour la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) Burundi

Directrice Pays